

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 août 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
France HAMEL
Myriam RÉGNIER
Dominique TANGUAY
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absente : Anne CORRIVEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-68

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juin 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-69

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 21 juin 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DRH-2017-007 Modifications au plan d'effectifs 2017

CONSIDÉRANT que le 22 février 2017, par sa résolution n° 17-14, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan d'effectifs 2017;

Résolution 17-70

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu de modifier le plan d'effectifs 2017 du RTC comme suit à la Direction des projets :

- créer un poste régulier d'agent de secrétariat;
- créer deux postes réguliers de coordonnateurs de projets d'infrastructure;
- créer un poste régulier de technicien en bâtiment;

les sommes requises étant disponibles aux différents postes budgétaires de la Direction des projets.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-020 Autorisation de dépenses – biens et services courants

Résolution 17-71

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- d'autoriser une dépense, dans le cadre du contrat de la mise en place du Système d'aide à la répartition (SAR) intervenu avec Giro, d'une somme de 147 500 \$, plus les taxes applicables;
- d'autoriser la prolongation du contrat de carcasses de pneus rechapés avec Pneus Bélisle (Québec) inc. et Desharnais centre du camion inc. pour une période de quatre (4) mois, et autoriser une dépense, dans le cadre de la prolongation dudit contrat, d'une somme de 150 000 \$, plus les taxes applicables;

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-021 Autorisation de dépenses – services professionnels

Résolution 17-72

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- d'autoriser une dépense pour assurer le support en services juridiques dans le domaine de la santé et sécurité du travail, dans le cadre du contrat intervenu avec Gagné, Letarte avocats, d'une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables, jusqu'à l'attribution d'un nouveau contrat en septembre 2017;
- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention de services professionnels dans le domaine de la planification et de l'organisation des services à CSched inc., d'une somme de 216 650 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans;

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-022 Adoption du règlement n° 348 concernant le maintien et la mise à niveau du système de vente et perception Opus

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 65,3 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le système de vente et perception Opus est utilisé par plusieurs sociétés de transport au Québec et que la communauté Opus a approuvé un programme de mise à niveau de ce système;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le RTC d'assurer la pérennité du système de vente et perception OPUS mis en place en 2008 (« le Projet »);

Résolution 17-73

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 348 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 933 000 \$ concernant le maintien et la mise à niveau du système de vente et perception Opus, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DSA-2017-022 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-023 Mandat à la STM - appel d'offres visant l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023

CONSIDÉRANT que le RTC, conjointement avec la Société de transport de Montréal (STM), la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay et la Société de transport de Trois-Rivières, envisage acquérir des autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023 (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun sont en attente de l'autorisation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et/ou du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant aux formalismes d'attribution et/ou de certaines modalités de l'appel d'offres au regard des autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT que ce Projet est sous réserve de la confirmation, de la part du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'une subvention à verser en vertu du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), ou tout autre programme d'aide en vigueur;

Résolution 17-74

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;*
- de mandater la **Société de transport de Montréal (STM)** afin de procéder, pour et au nom du RTC, à un appel d'offres, conjointement avec les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, visant l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023, et ce, en tenant compte des modalités énoncées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le cas échéant.*

Adoptée à l'unanimité

DCM-2017-003 Adoption du règlement n° 346 concernant la refonte du système de gestion et des plateformes d'information clientèle

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 22,0 M\$ sur 3 ans pour l'amélioration de l'expérience client;

CONSIDÉRANT que les technologies sont en constante évolution et qu'il est nécessaire pour le RTC de s'adapter à cette réalité afin de rejoindre sa clientèle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une refonte du système de gestion et des plateformes d'information clientèle, notamment pour permettre aux utilisateurs de consulter l'information disponible de façon conviviale et adaptée peu importe le type d'appareil utilisé (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que le gestionnaire de contenu actuel ne permet pas d'adapter le contenu pour plusieurs types d'appareils;

Résolution 17-75

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le règlement n° 346 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 000 000 \$ concernant la refonte du système de gestion et des plateformes d'information clientèle, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DCM-2017-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DCM-2017-004 Adoption du règlement n° 349 concernant la réalisation d'un projet pilote visant le déploiement d'une solution mobile de paiement

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 22 M\$ sur 3 ans pour l'amélioration de l'expérience client;

CONSIDÉRANT que la clientèle du RTC souhaite davantage de flexibilité en ce qui concerne l'achat de titres de transport ainsi que la possibilité d'acheter partout et en tout temps;

CONSIDÉRANT que 66 % de la clientèle du RTC possède un téléphone intelligent;

CONSIDÉRANT qu'une solution de paiement mobile permettrait de répondre au besoin de flexibilité tout en étant complémentaire à la solution OPUS qui est utilisée actuellement par la clientèle du RTC, le (« Projet »);

Résolution 17-76

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 349 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 750 000 \$ concernant la réalisation d'un projet pilote visant le déploiement d'une solution mobile de paiement, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DCM-2017-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Déplacement du directeur des services administratifs hors Canada

Monsieur le président commente le document intitulé « Déplacement du directeur des services administratifs hors Canada » qui vise l'annonce de la participation de M. Luc Richard au AXUG Summit, organisé par the Dynamic Communities, du 10 au 13 octobre 2017, à Nashville, aux États-Unis, au cours duquel des fournisseurs, conférenciers et clients viendront échanger sur les bonnes pratiques, enjeux et solutions dans le cadre de l'implantation d'un logiciel de Microsoft.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand annonce le renouvellement des mandats de M^{me} Myriam Régnier et de M. Yvan Bourdeau au sein du conseil d'administration du RTC. M^{me} Régnier et M. Bourdeau sont les personnes désignées parmi les résidents de l'agglomération comme usager des services de transport en commun régulier et usager des services de transport en commun adapté.

M. Normand annonce également la nomination d'une deuxième personne désignée parmi les résidents de l'agglomération comme usager des services de transport en commun régulier, soit la nomination de M^{me} Annie Sanfaçon, qui siègera au conseil d'administration du RTC à compter du mois de septembre prochain.

M. Patrick Voyer rappelle le renfort de certains parcours pour accéder facilement à l'événement « Bordeaux fête le vin à Québec », qui se tiendra du 31 août au 3 septembre 2017.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 17 h 41.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale